

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 22 JUIN, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 14 h 28).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 19/3-017) / CLAIN Claudette (arrivée à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève (arrivée à 10 h 10 au Rapport n° 19/3-016) / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / DUCHEMANN Yvette (arrivée à 09 h 30 au Rapport n° 19/3-004) / FIDJI Jean-Claude / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 11 après l'appel nominal) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 09 h 21 au Rapport n° 19/3-003) / VITRY Faouzia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

ORPHÉ Monique

par BÉLIM Audrey

À l'arrivée de sa mandataire (10 h 10 / Rapport n° 19/3-016)

ADAME Brigitte

par BOMMALAIS Geneviève

À son départ (09 h 30 / Rapport n° 19/3-004)

HOARAU Brigitte

par FIDJI Jean-Claude

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

par FRANÇOISE Gérard

ANDAMAYE Marie-Annick

par EUPHRASIE Didier

MARCHAU Jean-Pierre

par CHOPINET Gérard

JAVEL François

par MAILLOT Gérald

LOYHER Jeanne

par HUMBLOT Nicole

NAILLET Philippe

par FONTAINE Gabrielle

BARDINOT Sonia

par LESCAT Michel

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

HO-SHING Cynthia

par TÉCHER Régis

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de LOWINSKY Jacques en qualité de Président de Séance chargé de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2018 : Rapports n° 19/3-017 (Budget Annexe de l'Eau), n° 19/3-021 (Budget de la Régie Affaires funéraires) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard –, n° 19/3-023 (Budget de la Régie Marchés et Droits de Place) – direction des débats et vote : MAILLOT Gérard – et n° 19/3-025 (Budget principal) – direction des débats et vote : VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini –.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-028
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(*)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/3-037
	MAILLOT Gérard	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/3-041
	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-043
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée/ Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/3-044
(*)	NAILLET Philippe	(délégués/ CINOR)		
(*)	LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard			
(*)	HOARAU Serge			
(*)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/3-049
	LOWINSKY Jacques HOAREAU Jean-François BOMMALAIS Geneviève	(délégués/ Ville)	au titre de la SPL OPÉ	
(*)	ADAME Brigitte KICHENIN Virgile CHOPINET Gérard BÉLIM Audrey ASSABY Maximilien			

CCAS Centre communal d'Action sociale
OMS Office municipal des Sports
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
SPL OPÉ Société publique locale « Oser pour l'Éducation »

CAP Club Animation Prévention
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(*) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193032-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 11	après l'appel nominal
CLAIN Claudette JEAN-PIERRE Philippe	arrivés à 09 h 21	au Rapport n° 19/3-003
DUCHEMANN Yvette	arrivée à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004
BOMMALAIS Geneviève	arrivée à 10 h 10	au Rapport n° 19/3-016
HOAREAU Jean-François	arrivée à 10 h 21	au Rapport n° 19/3-017
BAREIGTS Éricka	sortie de 09 h 18 à 09 h 58	du Rapport n° 19/3-002 au Rapport n° 19/3-015
FOURNEL Dominique	sorti de 09 h 51 à 09 h 53	du Rapport n° 19/3-011 au Rapport n° 19/3-012
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 09 h 57 à 10 h 07	du Rapport n° 19/3-015 au Rapport n° 19/3-016
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 16 à 10 h 24	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-018
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 19 à 10 h 39	du Rapport n° 19/3-017 au Rapport n° 19/3-019
COUDERC Alain LESCAT Michel	sortis de 10 h 25 à 10 h 32	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-019
SILOTIA William	sorti de 10 h 25 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-018 au Rapport n° 19/3-023
DUCHEMANN Yvette	sortie de 10 h 26 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-023
LOWINSKY Jacques	sorti de 10 h 29 à 11 h 03	du Rapport n° 19/3-019 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 41 à 10 h 43	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
HUMBLOT Nicole	sortie de 10 h 41 à 10 h 45	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
EUPHRASIE Didier	sorti de 10 h 41 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-021 au Rapport n° 19/3-023
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 43 à 10 h 46	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
CADJEE Ibrahim	sorti de 10 h 44 à 10 h 55	du Rapport n° 19/3-023 au Rapport n° 19/3-025
ANNETTE Gilbert	sorti de 10 h 46 à 10 h 54	au Rapport n° 19/3-025
ARLONDON Corine	sortie de 10 h 53 à 11 h 27	au Rapport n° 19/3-025
TÉCHER Régis	sorti de 11 h 36 à 11 h 45	au Rapport n° 19/3-025 (revenu après le vote)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 44 à 11 h 45	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-026
DOKI-THONON Lisianne HUBERT Richenel TÉCHER Régis	sortis de 11 h 45 à 11 h 53	du Rapport n° 19/3-025 au Rapport n° 19/3-030
HOAREAU Jean-François	sorti de 11 h 48 à 12 h 11	du Rapport n° 19/3-028 au Rapport n° 19/3-033
ANILHA Fernande	sortie de 11 h 52 à 11 h 56	du Rapport n° 19/3-029 au Rapport n° 19/3-031
FOURNEL Dominique	sorti de 12 h 07 à 12 h 16	du Rapport n° 19/3-032 au Rapport n° 19/3-036
CADJEE Ibrahim	sorti de 12 h 25 à 12 h 38	du Rapport n° 19/3-036 au Rapport n° 19/3-043
ISIDORE Marylise	sortie de 12 h 32 à 12 h 55	du Rapport n° 19/3-040 au Rapport n° 19/3-046
FIDJI Jean-Claude	sorti de 12 h 51 à 13 h 03	du Rapport n° 19/3-046 au Rapport n° 19/3-051
ANILHA Fernande	sortie de 12 h 57 à 13 h 00	du Rapport n° 19/3-047 au Rapport n° 19/3-050

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

(suite)

ARLONDON Corine	sortie de 13 h 00 à 13 h 20	au Rapport n° 19/3-051	
	sortie de 14 h 00 à 14 h 17	du Rapport n° 19/3-051 lors de la présentation de la Motion	
HOARAU Brigitte	partie à 09 h 30	au Rapport n° 19/3-004	<i>procuration à FIDJI Jean-Claude</i>
DUCHEMANN Yvette LATRA Sylvie	parties à 14 h 19	avant le vote de la Motion	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 1ER JUILLET 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

OBJET **Entretien des espaces publics des Quartiers de la Ville**
Modification de la procédure et des caractéristiques du marché
Autorisation de signer les actes y afférents

La Ville de Saint-Denis, dans le cadre de son projet municipal, a fixé la propreté comme un axe prioritaire de son action.

La Ville assure par le biais de l'entretien des espaces publics des quartiers :

1. la propreté des espaces végétalisés et minéralisés ;
 - a. balayage piétonnier ;
 - b. ramassage des déchets au sol ;
 - c. l'enlèvement des encombrants ;

2. la taille des espaces végétalisés et minéralisés partant d'une zone engazonnée au petit élagage ;
 - a. tonte ou débroussaillage ;
 - b. coupe de massifs ou de branchages.

Ces prestations sont réparties sur l'ensemble des sites, des surfaces, des voiries, des friches, des terrains publics (sportifs, culturels, associatifs, cimetières, vocation économique...) communaux.

Le marché actuel prenant fin au 30 juin 2019. Il importe donc d'assurer la continuité des actions jusqu'à sa reconduction.

La Délibération n° 18/06-013 du 15 décembre 2018 est rapportée et modifiée comme suit :

- appel d'offres ouvert, accord-cadre multi-attributaires (Articles 22, 25. 1°, 66, 67, 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et des articles 4 et 32 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) ;
- le marché est passé sans maximum avec un minimum par lot pour chaque attributaire ;
- la durée du marché est de 12 mois à compter de la notification, puis renouvelable 2 fois pour une durée de 12 mois sans que sa durée totale n'excède 3 ans ;
- estimation prévisionnelle : 1 820 000,00 € par an, soit 5 460 000,00 € sur 3 ans.

- DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché est décomposé en six lots (06) selon la répartition géographique ci-après :

N° du lot	Libellé	Multi-attribution	
01	Chaudron - Sainte-Clotilde - Primat - Moufia 2	1 ^{er}	63 000 € minimum par an
		2 ^{ème}	42 000 € minimum par an
02	Marcadet - Centre-Ville - Petite-Ile	1 ^{er}	41 400 € minimum par an
		2 ^{ème}	27 600 € minimum par an
03	Source - Bellepierre - Providence - Vauban - Montgaillard	1 ^{er}	57 600 € minimum par an
		2 ^{ème}	38 400 € minimum par an
04	Moufia - Bois-de-Nèfles - Bretagne - Domenjod	1 ^{er}	81 000 € minimum par an
		2 ^{ème}	54 000 € minimum par an
05	Montagne 8 ^{ème} - Montagne 15 ^{ème}	1 ^{er}	45 000 € minimum par an
		2 ^{ème}	30 000 € minimum par an
06	Brûlé - Saint-François	1 ^{er}	39 600 € minimum par an
		2 ^{ème}	26 400 € minimum par an

Ce marché a vocation à être utilisé par plusieurs Directions de la collectivité, en fonction de son périmètre d'action, des urgences sanitaires et de santé publique, mais également de la problématique des ressources. Pour garder une grande réactivité et une autonomie des services, les accords-cadres seront multi-attributaires.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le 19 juin 2019 et a validé les candidatures et les offres :

N° du lot	Libellé	Multi-attribution	
01	Chaudron - Sainte-Clotilde - Primat - Moufia 2	1 ^{er}	Réunion Inter Services
		2 ^{ème}	Mascareignes Nature et Environnement
02	Marcadet - Centre-Ville - Petite-Ile	1 ^{er}	Chris Paysages
		2 ^{ème}	Net Clean
03	Source - Bellepierre - Providence - Vauban - Montgaillard	1 ^{er}	Réunion Inter Services
		2 ^{ème}	Net Clean
04	Moufia - Bois-de-Nèfles - Bretagne - Domenjod	1 ^{er}	Le Jardin de Chloé
		2 ^{ème}	Run Propreté
05	Montagne 8 ^{ème} - Montagne 15 ^{ème}	1 ^{er}	Clean Espaces Verts
		2 ^{ème}	SORENET OI
06	Brûlé - Saint-François	1 ^{er}	Le Jardin de Chloé
		2 ^{ème}	Clean Espaces Verts

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte des modifications de la procédure et des caractéristiques des marchés ;

2° de m'autoriser ou mon représentant, la signature des marchés avec les entreprises en respectant les caractéristiques suivantes :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193032-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Pour le lot 1 - attribution du marché à

- **Entreprise REUNION INTER SERVICES** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Chaudron - Sainte-Clotilde - Primat - Moufia 2, pour un montant minimum prévisionnel de 63 000 € pour un an soit 189 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat
- **Entreprise MASCAREIGNES NATURE ET ENVIRONNEMENT** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Chaudron - Sainte-Clotilde - Primat - Moufia 2, pour un montant minimum prévisionnel de 42 000 € pour un an soit 126 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat

Pour le lot 2 - attribution du marché à

- **Entreprise CHRIS PAYSAGES** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Marcadet - Centre-Ville - Petite-Ile, pour un montant minimum prévisionnel de 41 400 € pour un an soit 124 200 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat
- **Entreprise NET CLEAN** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Marcadet - Centre-Ville - Petite-Ile, pour un montant minimum prévisionnel de 27 600 € pour un an soit 82 800 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat

Pour le lot 3 - attribution du marché à

- **Entreprise REUNION INTER SERVICES** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Source – Bellepierre - Providence - Vauban - Montgaillard, pour un montant minimum prévisionnel de 57 600 € pour un an soit 172 800 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat
- **Entreprise NET CLEAN** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Source - Bellepierre - Providence - Vauban - Montgaillard, pour un montant minimum prévisionnel de 38 400 € pour un an soit 115 200 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat

Pour le lot 4 - attribution du marché à

- **Entreprise JARDIN DE CHLOÉ** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Moufia - Bois-de-Nèfles - Bretagne - Domenjod, pour un montant minimum prévisionnel de 81 000 € pour un an soit 243 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat
- **Entreprise RUN PROPRETÉ** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Moufia - Bois-de-Nèfles - Bretagne - Domenjod, pour un montant minimum prévisionnel de 54 000 € pour un an soit 162 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat

Pour le lot 5 - attribution du marché à

- **Entreprise CLEAN ESPACES VERTS** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Montagne 8^{ème} - Montagne 15^{ème}, pour un montant minimum prévisionnel de 45 000 € pour un an soit 135 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat
- **Entreprise SORENET OI** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Montagne 8^{ème} - Montagne 15^{ème}, pour un montant minimum prévisionnel de 30 000 € pour un an soit 90 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat

Pour le lot 6 - attribution du marché à

- **Entreprise JARDIN DE CHLOÉ** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Brûlé - Saint-François, pour un montant minimum prévisionnel de 39 600 € pour un an soit 118 800 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat
- **Entreprise CLEAN ESPACES VERTS** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Brûlé - Saint-François, pour un montant minimum prévisionnel de 26 400 € pour un an soit 79 200 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;

3° de m'autoriser ou mon représentant à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toutes les décisions concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

OBJET **Entretien des espaces publics des Quartiers de la Ville**
Modification de la procédure et des caractéristiques du marché
Autorisation de signer les actes y afférents

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/3-032 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*11 abstentions : HO-SHING Cynthia (représentée par TECHER Régis), VITRY Faouzia,
JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques, TÉCHER Régis,
HUBERT Richenel, DOKI-THONON Lisianna, HOARAU Serge (représenté par HUBERT Richenel),
LAGOURGUE Michel, FOURNEL Dominique)*

ARTICLE 1

Prend acte des modifications de la procédure et des caractéristiques du marché.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant, la signature des marchés avec les entreprises en respectant les caractéristiques suivantes :

Pour le lot 1 - attribution du marché à

- **Entreprise REUNION INTER SERVICES** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Chaudron - Sainte-Clotilde - Primat - Moufia 2, pour un montant minimum prévisionnel de 63 000 € pour un an soit 189 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;
- **Entreprise MASCAREIGNES NATURE ET ENVIRONNEMENT** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Chaudron - Sainte-Clotilde - Primat - Moufia 2, pour un montant minimum prévisionnel de 42 000 € pour un an soit 126 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;

Pour le lot 2 - attribution du marché à

- **Entreprise CHRIS PAYSAGES** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Marcadet - Centre-Ville - Petite-Ile, pour un montant minimum prévisionnel de 41 400 € pour un an soit 124 200 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;
- **Entreprise NET CLEAN** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Marcadet - Centre-Ville - Petite-Ile, pour un montant minimum prévisionnel de 27 600 € pour un an soit 82 800 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;

Pour le lot 3 - attribution du marché à

- **Entreprise REUNION INTER SERVICES** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Source – Bellepierre - Providence - Vauban - Montgaillard, pour un montant minimum prévisionnel de 57 600 € pour un an soit 172 800 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;
- **Entreprise NET CLEAN** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Source - Bellepierre - Providence - Vauban - Montgaillard, pour un montant minimum prévisionnel de 38 400 € pour un an soit 115 200 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;

Pour le lot 4 - attribution du marché à

- **Entreprise JARDIN DE CHLOÉ** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Moufia - Bois-de-Nèfles - Bretagne - Domenjod, pour un montant minimum prévisionnel de 81 000 € pour un an soit 243 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;
- **Entreprise RUN PROPRETÉ** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Moufia - Bois-de-Nèfles - Bretagne - Domenjod, pour un montant minimum prévisionnel de 54 000 € pour un an soit 162 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;

Pour le lot 5 - attribution du marché à

- **Entreprise CLEAN ESPACES VERTS** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Montagne 8^{ème} - Montagne 15^{ème}, pour un montant minimum prévisionnel de 45 000 € pour un an soit 135 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;
- **Entreprise SORENET OI** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Montagne 8^{ème} - Montagne 15^{ème}, pour un montant minimum prévisionnel de 30 000 € pour un an soit 90 000 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;

Pour le lot 6 - attribution du marché à

- **Entreprise JARDIN DE CHLOÉ** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Brûlé - Saint-François, pour un montant minimum prévisionnel de 39 600 € pour un an soit 118 800 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat ;
- **Entreprise CLEAN ESPACES VERTS** : Entretien des espaces publics sur les quartiers Brûlé - Saint-François, pour un montant minimum prévisionnel de 26 400 € pour un an soit 79 200 € pour 3 ans ; le marché d'accord cadre à bons de commande sans montant maximum pour la durée du contrat.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toutes les décisions concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget ECMA0015 au chapitre 11.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190622-193032-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019